

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC618

présenté par
M. Raux, rapporteur**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	28 350 000
Jeunesse et vie associative	28 350 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	28 350 000	28 350 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon les estimations des professionnels du secteur, il manquait environ 40 000 animateurs l'été dernier dans les colonies et centres de vacances. Entre 2016 et 2022, le nombre de brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) décernés chaque année a fortement diminué, passant de près de 55 000 en 2016 à 31 000 en 2021.

Au-delà du manque d'attractivité des métiers de l'animation, lié aux conditions d'emploi, le coût de la formation peut représenter un obstacle pour de nombreux jeunes. Par ailleurs, les stages effectués par les étudiants dans le cadre de leur formation devraient être récompensés par une gratification. Or ce n'est pas toujours le cas. Si l'on en croit l'avis publié le 11 juillet 2023 par le comité de filière animation, « une part minoritaire des organisateurs d'ACM » - il s'agit des accueils collectifs de

mineurs -« n'offre pas de gratification particulière ». Dans le même document, le comité de filière s'est déclaré « favorable au principe d'une gratification systématique des stages pratiques BAFA, dans toutes les structures au sein desquelles les animateurs titulaires sont rémunérés ».

Le rapporteur pour avis souhaite que ces gratifications soient prises en charge par l'État. Pour ce faire, il propose de transférer 28,35 millions d'euros de l'action 01 *Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques* du programme 350 *Jeux olympiques et paralympiques 2024* vers l'action 02 *Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire* du programme 163 *Jeunesse et vie associative*.